COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 15 septembre (15/09/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 9 septembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Adjoints,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme LASSALLE), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. ROUX), Mme Odile MARTY-MOTHES (représentée par Mme CASTRO), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. REDON), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. MOTHES), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), Conseillers Municipaux

ETAIT ABSENT:

M. Patrice CHARLES, Conseiller Municipal

Mme STOCCO Nicole est nommée secrétaire de séance

07 – 15 Septembre 2011
TARIFS DES TICKETS DE CANTINE ANNEE 2011-2012

Rapporteur: Madame LASSALLE

Vu la délibération en date du 23 Août 2011 du Conseil Communautaire portant révision des prix de vente des repas aux Communes de Castelsarrasin, Moissac, Boudou et Lizac.

Vu la délibération en date du 15 Septembre 2011 du Conseil Municipal portant révision des prix de vente des repas vendus par la Communauté de Communes.

TARIFS ORDINAIRES:

Tarifs en €uros	2008	2009	2010	2011
Repas écoles maternelles et élémentaires	2.30	2.35	2.40	2.45

TARIFS SPECIAUX:

Tarifs en €uros	2008	2009	2010	2011
Repas des enseignants qui prennent celui-ci sans assurer la surveillance de la cantine	5.90	5.95	6.00	6.14

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer comme indiqué ci-dessus les différents tarifs qui entreront en vigueur au 1^{er} OCTOBRE 2011.

> Pour copie conforme Moissac le 16 Septembre 2011 Je∕an-Paul NU

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le: